



Service sans contrat

Par **Fabien32**, le **15/08/2019** à **18:00**

Bonjour,

Je donne des cours en développement personnel, l'étudiant en lui-même a pris un package de plusieurs cours. Cependant, suite à quelques cours, il n'a plus envie de continuer car il se sent incapable de réussir, il exige un remboursement (menaces de mort, suicide etc.). Il a l'air psychologiquement atteint cependant je n'en avais aucune information au préalable...

Cependant, j'estime qu'il a payé pour un package donc je ne vois pas pourquoi je devrais le rembourser.

Il n'y a pas eu de contrat ni aucun document justificatif, seulement des factures. Je suis un auto-entrepreneur à mon compte.

Sachant qu'il a déjà payé la totalité, dois-je le rembourser?

Merci